

## L'École de la République doit rester l'école républicaine !

### SOMMAIRE

- L'école de la République doit rester l'école républicaine !

- Vers une école de territoire ?

#### Écho des circonscriptions :

- Angers Ouest et Sud

- Baugé

- Cholet Est

- Doué Aubance-Loire et Thouet

#### Brèves :

- Éducation à la citoyenneté

- FOL 49: l'hommage à Jack Proult

- FCPE 49: soirée à Angers

- La boîte à outil : le bâti scolaire

Les enseignants des écoles devraient être sollicités pour pallier la faiblesse du niveau des élèves de sixième (anglais, mathématiques, français...) Cette surprenante nouvelle, dont la presse s'est fait largement l'écho, en a surpris plus d'un. Elle soulève, il est vrai, bien des questions.

N'est-ce pas un terrible réquisitoire prononcé à l'encontre des réformes successives (certains préféreront parler de contre-réformes) aboutissant à ce triste constat ?

Chaque réforme a toujours été présentée pour améliorer l'institution scolaire et les résultats des élèves. A chaque fois, force a été de constater que l'Éducation Nationale en sortait plus affaiblie, que les élèves maîtrisaient moins bien les fondamentaux, que les enseignants, malgré leur dévouement en devenaient moins bien considérés, sans parler des Directeurs et Directrices d'école surchargés de nouvelles tâches administratives...

Depuis des années les DDEN, quel que soit le gouvernement en place, ont alerté et rappelé que l'instruction publique est un devoir de l'État. Dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, reprise dans celle du 4 octobre 1958, il est précisé que : « L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ».

La « nouvelle orientation » (cf. la Gazette des Communes du 13 décembre 2022 p2), qui transférerait au « Territoire », la direction, la responsabilité (et le financement) d'une « École territoriale », sur la base « d'un projet éducatif territorial », défini et dirigé par une « communauté éducative territoriale », est un risque majeur pour l'école de la République.

Cette orientation pourrait tendre à aligner les écoles publiques sur le mode de fonctionnement et de recrutement des écoles privées, avec leurs « caractères propres ». La Loi Rilhac 2021-1716 du 21 décembre 2021, qui crée un statut spécifique de directeur, va dans ce sens.

L'égalité des droits des élèves que seul l'État peut garantir à tous, ne risque-t-elle pas de faire place à une concurrence entre toutes les écoles ? Cela n'ouvrirait-il pas la voie au libre choix des écoles par leurs parents, les secteurs scolaires n'ayant alors plus de raison d'être ?

Le transfert des financements par l'État aux collectivités territoriales permettrait certes de diminuer notablement le budget de l'Éducation Nationale, mais en transférerait une partie aux collectivités territoriales.

L'Union des DDEN de Maine et Loire conteste les dérives qui ont pour but de transférer « aux territoires » l'instruction nationale. Fidèle à ses missions, elle va désormais inviter tous les ami(e)s de l'école Laïque à participer à cette réflexion.

Nos fonctions de DDEN ont été définies nationalement par l'État dans le Code de l'Éducation.

Nous voulons les accomplir au service de l'École laïque, publique, gratuite et obligatoire sous la seule autorité de l'Éducation

#### Directeur de publication

Dany Rosier

#### ont participé à cette Lettre

Yves Ajello, Josette Boisneau, Patrick Duyts, Michel Landron, Gérard Liégeon, Jacques Manceau, Dany Rosier,

#### Maquette et réalisation

Patrick Duyts



Nationale (DASEN et IEN), pas sous la coupe des collectivités locales et de leurs élus politiques, des associations et autres « partenaires » de l'École Territoriale.

Nous voulons que l'École publique reste l'École de la Nation dans l'intérêt de tous les enfants de la République.

*Déclaration adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 janvier*

### **Vers une école de territoire ?**

Extrait de l'article de Malika Batzbruch  
Gazette des Communes 13 décembre 2022

« *L'articulation des compétences entre l'État et les collectivités dans le domaine de l'éducation n'a pas encore trouvé son équilibre institutionnel et son degré de maturité opérationnelle* », estime l'IGESR. dans son rapport thématique 2021, daté de mars 2022 mais publié fin novembre, l'Inspection examine les modalités de coopération entre ses acteurs dans les politiques de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse.

Concernant les politiques éducatives, les collectivités jouent un rôle dans les domaines du bâti scolaire, du transport d'élèves, de l'orientation, du numérique éducatif, de la restauration et du temps périscolaires. Toutefois, l'État demeure très largement prescripteur, en témoignent les récents dispositifs ciblés sur les zones urbaines avec la création des cités éducatives ou dans les territoires éducatifs ruraux.

Les collectivités paient un quart de la dépense intérieure d'éducation.

Si elles ont acquis, avec ce poids financier, une place incontournable, cela a induit une inégalité entre les régions. Mais alors qu'elles demeurent incontournables pour le fonctionnement du système scolaire, la place des collectivités est contestée dans les instances. Voulant dépasser leur « rôle de prestataire », elles souhaitent « participer à la définition de projets éducatifs et à leur conception ».

L'articulation souhaitée avec les services centraux et déconcentrés de l'État

apparaît « encore imparfaite, parfois instable et en attente des décisions de fond qui permettraient d'appliquer réellement le principe de « libre administration ».

Quels sont les freins de cette articulation ? Le rôle des instances de concertation est rendu difficile par la différence de culture entre les acteurs. Une difficulté accentuée par des priorités différentes : l'État cherche l'uniformité sur le territoire tandis que les collectivités défendent leurs intérêts locaux.

Les Inspecteurs Généraux pointent aussi le manque de concertation lors de la conception des réformes. « *Cette demande de co-construction se heurte à la complexité des instances consultatives ou décisionnelles existantes, qui semblent freiner l'ambition d'une articulation réelle et sérieuse, ou à des postures de prudence qui contraignent un rôle plus prégnant des collectivités.* »

Concernant les instances locales, notamment les conseils d'école et conseils d'administration des établissements, dans lesquelles siègent les élus locaux, les relations devraient être de nature différentes car « centrées sur la co-construction de projets éducatifs propres au territoire concerné ». Mais les auteurs constatent que cela n'est pas le cas. « *Outre la méfiance persistante d'une partie des équipes éducatives à l'égard des élus locaux, sur fond de contestation de leur légitimité à intervenir dans le champ d'une éducation qui doit rester nationale à leurs yeux, est fréquemment citée l'absence physique des élus aux réunions du conseil et dans certains cas leur difficulté à répondre concrètement aux besoins exprimés, souvent pour des raisons budgétaires.* »



### **Une réflexion à mener sur l'orientation**

L'IGESR propose en premier lieu de refondre les instances nationales, académiques et locales, en dissociant celles qui relèvent de la concertation de celles qui relèvent du dialogue social et confier aux instances territoriales une fonction de co-construction des projets éducatifs locaux. A noter que depuis la rédaction de ce rapport, Pap Ndiaye a installé une instance de dialogue entre le ministère et les collectivités locale le 22 septembre.

D'autres recommandations concernent une refonte des instances actuelle, notamment une « véritable gouvernance interministérielle des dispositifs ».

Parmi leurs recommandations, les auteurs de rapport évoquent l'engagement d'une réflexion sur les modalités d'une gouvernance nationale relative à l'information et à l'orientation en associant l'ensemble des acteurs. « *Il s'agira de venir en appui des instances territoriales déjà installées afin de promouvoir une meilleure articulation entre les politiques territoriales par un échange permanent d'informations et de pratiques* ».

Alors que l'orientation est l'une des dernières compétences transmises aux régions, l'IGESR constate que la succession des



réformes sur le sujet n'a pas facilité la mise en œuvre des politiques. Alors que « toutes les régions n'ont pas atteint le même niveau d'avancement », demeure une « confusion sur le terrain, que l'Éducation nationale essaie de surmonter par la pédagogie de l'orientation ». Là encore, l'IGESR évoque « une différence de culture entre l'État et les régions, qui se teinte parfois de méfiance et d'a priori réciproques, voire de concurrence dans la mise en œuvre des actions ».....

## **Écho des circonscriptions**

### Angers Ouest et Sud

Madame Isabelle Frémont IEN a reçu les DDEN de la circonscription dans les locaux de l'Inspection.

- Nous avons demandé que les procès-verbaux des conseils d'école nous soient communiqués où il n'y a pas de DDEN pour nous permettre de cibler les éventuelles demandes des conseils d'écoles portant sur nos attributions et préparer les visites officielles d'école.

- Jacques Manceau, DDEN des écoles, maternelle et élémentaire, Adrien Tigeot a fait part de la réunion des enseignants et des agents municipaux chargés des travaux. A cette occasion les enseignants ont fait savoir leur intention de fêter le centenaire d'Adrien TIGEOT, ancien instituteur, résistant fusillé à l'âge de 20 ans.

-Nous avons présenté la reprise de notre concours d'« Éducation à la Citoyenneté » soutenu par le DASEN, par l'AMOPA (Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques) et la section de Maine et Loire de l'ANMOM (Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite).

Nous avons rappelé enfin notre fonction, notre attachement à la laïcité et notre souhait d'accueillir de nombreux DDEN.

Jacques Manceau  
Président de la circonscription

### Baugé

Dans la circonscription de Baugé, les DDEN multiplient les visites d'écoles qui sont une de leurs missions importantes et dont ils savent qu'elles jouent un rôle essentiel pour la qualité de la vie scolaire. Par chance, la nomination de plusieurs nouveaux collègues ( qui nous rejoignent souvent après un article dans la presse locale ! ) permet de visiter des écoles délaissées depuis des années et de mailler une grande partie du territoire. Nous sommes 17 DDEN et nous sommes présents dans 80% des établissements de la circonscription. Il faut continuer à défendre l'école publique et pour cela, nous devons nous faire connaître et faire savoir qui nous sommes et quels sont nos idéaux !

Yves Ajello  
Président de la circonscription

### Cholet Est

Ce mardi 10 janvier dans la salle de la médiathèque de Chemillé s'est tenu le concours national des « petits champions de la lecture » proposé par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et des sports, en présence de tous les élèves de CM1 et CM2 de l'école Georges Brassens.

Ce concours qui consiste à lire à voix haute devant un public en un temps de trois minutes un texte choisi par l'élève, offre l'occasion de faire aimer la lecture.



*Les membres du jury attentifs lors de la lecture à voix haute des élèves de CM1-CM2 de l'école chemilloise Georges-Brassens. | OUEST-FRANCE*

L'enseignante s'est saisie de cette opportunité pour inscrire sa classe et ainsi développer collectivement le goût des mots, du travail personnel sur la diction, la ponctuation, les intonations, être expressif et spontané. Chacun (e) des participants a dû dominer son émotion pour s'exprimer au sein de la classe d'abord, puis déclamer son texte face au jury et à un public attentif.

Bravo à Madame Onillon pour cette initiative et félicitations au jeune Paul Bossard qui représentera sa classe au niveau départemental.

Gérard Liégeon  
Président de la circonscription

### Doué Aubance Loire et Thouet

Lundi 3 janvier, une délégation composée de Patrick Duyts président de la Délégation des DDEN de Maine et Loire, de Dany Rosier président de la circonscription et de Sabine Brunet vice-présidente des DDEN de la circonscription a été reçue par M Bluteau, nouvel Inspecteur de la circonscription depuis décembre 2022 et deux de ses conseillères pédagogiques.

Après les présentations et le rappel de notre fonction, nous avons échangé sur les particularités de la circonscription.

Au cours de la discussion franche et courtoise, nous avons rappelé la place de l'Éducation nationale vis à vis des communes.

L'Inspecteur a donné son accord, comme son prédécesseur, pour tenir une réunion de tous les DDEN de la circonscription.

Celle-ci sera l'occasion de poursuivre la discussion engagée le 3 janvier, en allant plus dans le détail, en présence des DDEN qui pourront évoquer la situation de leur(s) école(s) respectives.

Cette réunion se déroulera cette année à l'école St Exupéry de Doué en Anjou, à 14H30, le lundi 23 janvier 2023.



*École rénovée Saint Exupéry-le Petit Prince à Doué*

L'Inspecteur a également répondu positivement à notre demande de poursuivre la modalité établie avec l'ancien IEN : la transmission du compte-rendu de réunion des conseils d'école.

Les DDEN reçoivent le (les) compte-rendu(s) de leur(s) conseils d'école(s).

Le président est destinataire des comptes-rendus des conseils d'école sans DDEN, tout particulièrement pour permettre le suivi des écoles et intervenir si nécessaire.

Les autres comptes-rendus pouvant, le cas échéant, faire l'objet d'un échange entre le DDEN de l'école, s'il le souhaite avec le Président et la vice-Présidente de la circonscription.

Dany Rosier  
Président de la circonscription

## Brèves

### Concours national d'éducation à la citoyenneté



Après la mise en sommeil de notre concours consécutive aux années Covid, l'Union de Maine-et-Loire relance l'initiative dès cette année auprès des écoles avec le soutien du DASEN

Nous avons répondu favorablement à la sollicitation de partenariat émanant de la section départementale de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite, qui lors de notre dernière édition avait soutenu notre concours. Pour cette édition 2023 nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau partenaire avec le soutien actif de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques 49.

Ce concours et sa mise en œuvre ont été présentés le mardi 03 janvier à Monsieur Benoît Dechambre, DASEN de Maine-et-Loire accompagné de Monsieur Olivier Gromy IEN adjoint au DASEN. par le Président de l'Union des DDEN de Maine et Loire, Dany Rosier accompagné de Jacques Delaune, le Président de la section de Maine et Loire de l'ANMONM, Pascal Levavasseur accompagné de Jacques Manceau, président délégué et par le Président de l'AMOPA 49, Henri-Marc Papavoine.

**Pour cette année les dossiers rassembleront les travaux en cours de réalisation avec les élèves.** Ils présenteront les actions favorisant l'appropriation pratique des valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité, la notion d'engagement au service des autres, et les actions civiques et citoyennes.

La reprise de ce concours constitue une occasion supplémentaire pour mettre en valeur les équipes pédagogiques, de donner sens à l'enseignement moral et civique et d'en faire connaître au plus grand nombre les heureux résultats.

C'est également une occasion de mettre en valeur et de faire reconnaître la place et le rôle du DDEN dans son école et dans sa commune.

Tous renseignements : [jacques.gmanceau@orange.fr](mailto:jacques.gmanceau@orange.fr)

### L'hommage à Jack Proutt

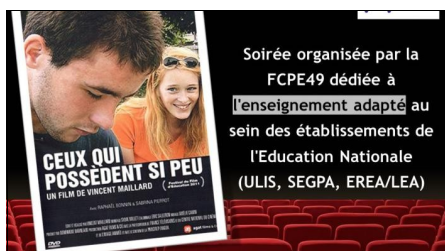
Notre Union départementale des DDEN 49 était représentée par Patrick Duyts, Jacques Manceau, Dany Rosier, Denise et Michel Landron à l'hommage rendu à Jack Proutt, abandonnant son mandat de Président de la FOL 49... mais certainement pas son engagement infatigable pour défendre de l'école laïque et la laïcité dans le département.



*L'hommage à Jack Proutt samedi 17 12 2022  
Aimer Angers (@AimerAngers) / Twitter*

Ce fut une occasion pour rassembler toutes les Associations et organisations qui composent le mouvement laïque de notre département qui ont pu entendre les témoignages des amis de Jack Proutt et du vice-Président de la Ligue de l'Enseignement, Pierre Tournemire, prononçant un discours rappelant à tous le travail effectué par et avec Jack pendant plusieurs décennies. Pierre Tournemire a retracé les combats départementaux pour la défense de l'école publique. Il a appelé à soutenir les efforts du Comité Vigilance Laïcité pour la création d'un collège public dans les Mauges, maillon manquant de l'enseignement public à Beaupréau.

Ce rassemblement fait d'émotions partagées nous a rappelé que le mouvement laïque mériterait de nouvelles manifestations unitaires autour de l'école de la République. C'est en tout cas le vœu le plus cher de notre Union.



Invitée par la FCPE 49, l'Union des DDEN 49, représentée par Denise et Michel Landron, a participé à la soirée organisée par la FCPE 49 le 17 janvier à la Salle Claude Chabrol à Angers.

Après la projection du film « ceux qui possèdent si peu » de Vincent Maillard, documentaire qui suit le parcours de

personnes handicapées la parole a été donnée dans la salle. Des questions furent posées au réalisateur et aux invités tournant autour des problèmes posés par les dispositifs mis en place par l'Éducation Nationale et le secteur médico-social pour assurer les formations et les suivis adaptés pour répondre aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes.

L'Union des DDEN 49 reviendra sur le sujet de ladite « école inclusive » et des nombreuses questions qu'il soulève dans nos écoles publiques.

## La boîte à outils du DDEN 49 : le bâti scolaire

Un site consacré au bâti scolaire s'est ouvert en juin 2022 :

<https://batiscolaire.education.gouv.fr>



Ce site a pour objectif de proposer une banque de ressources partagées et de valoriser les projets répondant à ces enjeux.

Le site embrasse la thématique sous tous ses aspects : "se documenter", "s'inspirer", "agir", accéder au "réseau bâti scolaire".

Il existe de nombreux guides (Bâtir l'école maternelle, l'école élémentaire...) de véritables boîtes à outils contenant des projets et des aides pour "mener des opérations de réaménagement, de rénovation ou de construction".

Voici un exemple celui des opérations de réaménagements simples que vous trouverez en cliquant sur le lien :

<https://batiscolaire.education.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/01-guidemethodosimple-2022-04-04-pdf-38174.pdf>

Nous vous invitons à vous saisir de cette question pour améliorer dans toutes les écoles du département l'accueil des enfants dans les écoles publiques.

## Vœux de l'Union des DDEN 49

